

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 19 DECEMBRE 2016</p>
--

Conseillers

élus :

15

1 démission

Conseillers

présents :

12

Absents

excusés :

1

Absents

excusés

avec

procuration :

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le 19 décembre deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

KRETZ Patrice

HERMANN Gilles

BERTSCH Jacquy

KRETZ Patrick

DUTTER Jean-Philippe (Arrivé en cours de séance)

GROSHENS Stéphane

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

KRETZ Claude (Arrivé en cours de séance)

ADAM Denis

SCHIEBER Denis

Membres absents excusés avec procuration: UTTER Sylvie à BERTSCH Jacquy

Membre absent excusé : HATSCH André

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016
- 2 Présentation et validation du PLU en vue de la réunion publique
- 3 Désignation des conseillers communautaires
- 4 Point travaux
 - Validation de la rampe d'escalier de l'Eglise
 - Achat d'un sécateur
- 5 Adhésion à l'association forestière « Piémont et Plaine d'Alsace »
- 6 Divers

1 Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Commentaires à rajouter au sujet du Procès-verbal du 8 novembre 2016 :

Madame Patricia BOURGEOIS souhaite apporter des précisions quant à son vote concernant la taxe d'aménagement (point 3). Le PV stipule « elle n'approuve pas la présente délibération estimant que celle-ci est non-conforme ». Madame Patricia BOURGEOIS a voté contre la taxe pour motif estimant que le terrain ne pourrait être utilisé pour la réalisation du projet. Monsieur le Maire précise qu'il s'appuiera sur l'enregistrement de la dite séance pour confirmer le motif invoqué.

Approbation du PV de la séance du 8 novembre 2016

**Voté à 10 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

2 Présentation et validation du PLU en vue de la réunion publique

(Arrivée de Monsieur DUTTER Jean-Philippe, KRETZ Claude)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que deux réunions publiques sont prévues pour la présentation du PLU ; l'une le mercredi 11 janvier 2017 et l'autre le 25 janvier 2017.

La nouvelle convention concernant la modification du dossier PLU et notamment la prise en compte de la loi ALUR, a été signée pour un montant de 7 900€ TTC. Après négociation de monsieur le Maire avec la société TOPOS, la facture a été minorée de 860€.

La présente délibération reprend l'ensemble des points validés lors des différentes réunions de la commission et du conseil municipal. Certains points ont été revus par la société TOPOS notamment suite à la prise en compte de la loi ALUR, mais le zonage reste inchangé.

Monsieur le Maire donne la parole à son adjoint Stephan GROSHENS.

Pour rappel :

UA	Centre du village
UB	Extension urbaine
AA	Zone agricole
AB	
AC	
AI	
IAU	Zone à urbaniser
IIAU	Zone à urbaniser rapidement
NN	Zone naturelle

Monsieur Stephan GROSHENS rappelle que les études ont permis de déboucher sur une première esquisse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Au regard de la loi ALUR certains éléments ont été ajoutés, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Stephan GROSHENS présente le projet de PADD qui s'articule autour des thématiques suivantes :

Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat. Les échanges portent notamment sur les modifications qui ont eu lieu suite à la loi ALUR.

Il est en outre rappelé que l'ensemble des doléances émises par certains citoyens a été analysé par la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide l'ensemble des documents vus lors de la réunion :

- Zonage
- PADD
- Règlement
- Orientations d'aménagement et de programmation

**Voté à 11 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, KRETZ Patrick)**

3 Désignation des conseillers communautaires

Le Préfet a pris, en date du 13 décembre 2016, l'arrêté validant la proposition commune d'un accord amiable pour un Conseil Communautaire composé de 61 conseillers communautaires. Les Communes de moins de 1 000 habitants n'ont pas l'utilité de délibérer sur le nom du conseiller communautaire et de son suppléant car il s'agit du Maire et de son 1er adjoint (en tant que suppléant).

Nous avons eu les bulletins d'informations de la COCOBEN, ils seront distribués courant de semaine avec les bulletins communaux.

4 Point travaux

- Validation de la rampe d'escalier de l'Eglise

Suite au dernier conseil, nous avons demandé différents devis pour la mise en place d'une rampe pour le parvis de l'Eglise. Les devis se situent entre 1 000 € et 1 980 €. Un second devis sera demandé à l'entreprise locale T C B. Le point est donc reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

- Achat d'un sécateur

Monsieur Stephan GROSHENS soumet le devis pour l'achat d'un sécateur à batterie. Le sécateur dispose notamment d'un système de sécurité intégré. En plus d'un gain de temps, ce type de matériel préserve des risques musculaires.

Le devis s'élève à 1 550 €, d'autres accessoires peuvent y être ajoutés. Un second devis sera demandé à une autre société pour un pack complet. Le point est donc reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

- Achat d'une cuisine pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère

Lors du dernier conseil, nous avons évoqué l'achat d'une cuisine pour le logement du Presbytère. Le devis de l'entreprise Cuisinella s'élève à 3 040€ TTC avec four et plaque de cuisson compris, avec un délai de livraison prévu début février 2017.

Les travaux de peinture sont réalisés en régie par l'agent communal Fabien SCHNEIDER. Ces mêmes travaux réalisés par une entreprise s'élèveraient à plus de 5 000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide l'achat d'une cuisine pour le logement du 1^{er} étage du presbytère pour un montant de 3 040€ TTC.

**Voté à 11 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

5 Adhésion à l'association forestière « Piémont et Plaine d'Alsace »

Lors de la précédente réunion, nous avons discuté de l'association forestière « Piémont et Plaine d'Alsace » dans le cadre de la valorisation des forêts. L'adhésion à cette association s'élève à 44 € 40.

Un devis a été demandé pour le marquage de 10 lots de bois de chauffage (section 2, route de Kogenheim) afin d'éviter les coupes à blanc; le devis s'élève à 250€.

Avant la réunion du conseil municipal nous avons réalisé la cession de bois ; 5 lots ont été vendus pour un montant total de 420€. Le stère de bois a été vendu à 15 €. Les chênes encore présents au sol suite à la tempête de 1999 ont été cédés gratuitement aux acquéreurs des lots de bois. Les cinq derniers lots restent ouverts à la vente.

6 Divers

- Dégrèvement

L'adjoint au Maire, Claude KRETZ, informe le conseil municipal qu'une parcelle communale (section 5 parcelle 17), n'apparaît pas dans le fermage de l'EARL ferme la Coccinelle depuis 1994, celle-ci va donc être réintégrée. La facturation sera émise au même taux que les baux en cours.

Suite aux mesures annoncées par le Gouvernement le 27 juillet 2016 pour venir en aide aux agriculteurs touchés par les intempéries du printemps 2016, un dégrèvement a été prononcé pour pertes de récoltes à l'ensemble des propriétaires. La Commune a touché 957 € dont 909,04 € ont été déduit équitablement au fermage.

Pour information, les charges du fermage présentes sur les factures correspondent aux cotisations pour le budget annexe des prestations sociales, les dépenses afférentes aux voies communales...

- Syndill

Monsieur Patrick KRETZ nous expose les différents éléments qui ont été apportés durant la dernière réunion du Syndill ; et notamment les travaux qui vont être réalisés sur les digues. En 2018 la compétence sera reprise par le SDEA.

- Plantation

Lors de la journée citoyenne qui a eu lieu au mois de mars un certain nombre d'arbres avait été planté. Suite à l'attaque d'un champignon présent dans le sol, beaucoup d'entre eux n'y ont pas survécu.

Afin de valoriser le paysage pour les générations à venir, il est proposé de replanter une dizaine de chêne. L'entreprise KRETZ Forest (Osthouse) nous propose un échantillon de 3 variétés au prix de 2€ l'unité. La régénération naturelle des autres espèces fera son œuvre.

La séance est levée à 22 h 20

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie ABSENTE